



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Autoroutes et routes

Question écrite n° 8754

Texte de la question

M Gilbert Gantier attire l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre des transports et de la mer, charge des transports routiers et fluviaux, sur le problème de l'éclairage des voies. C'est la nuit, en effet, que se produisent près de la moitié des accidents mortels pour un trafic quatre fois moindre. L'alcoolisme et la fatigue ont certes leur part de responsabilité dans ces faits, mais si l'on considère comme l'ont montré de récentes études qu'à la seule lueur de ses phares, l'automobiliste perd 70 p 100 de son acuité visuelle, il paraît difficile de nier l'importance de ce facteur. Il lui demande donc s'il ne serait pas possible d'étudier l'éclairage de certains points stratégiques tels les ceintures péri-urbaines, les bretelles d'autoroute, les points noirs de rase campagne sachant qu'un bon éclairage ponctuel permet de surcroît de rompre la monotonie anesthésiante des routes de nuit.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est incontestable que le risque d'accidents est plus grand et la gravité de ces accidents plus importante la nuit que le jour. Cependant le manque de visibilité n'est pas la seule cause de cette insécurité accrue. L'augmentation des vitesses pratiquées et la fatigue des conducteurs sont à l'origine d'une part importante des accidents de nuit. En ce qui concerne les voiries de rase campagne, aucune étude sérieuse n'a jamais pu mettre en évidence un gain significatif de sécurité lié à l'éclairage. C'est pourquoi il n'existe pas à l'heure actuelle de programme d'extension dans ce domaine. Seuls des sites dangereux responsables d'une proportion anormalement élevée d'accidents de nuit peuvent justifier l'installation d'un éclairage. Par contre, l'éclairage général des autoroutes et voies rapides est prévu dès lors que le trafic moyen y dépasse 50 000 véhicules par jour. De tels seuils ne sont pratiquement atteints qu'aux abords des grandes agglomérations. Cependant la forte croissance du trafic constatée ces dernières années peut accélérer l'échéance à laquelle certains projets pourraient être pris en considération.

Données clés

Auteur : [M. Gantier Gilbert](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8754

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : transports routiers et fluviaux

Ministère attributaire : transports routiers et fluviaux

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 440